

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2014

## RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 166

présenté par

M. Lellouche, M. Hetzel, M. Perrut, M. Vitel, M. Marlin, M. Darmanin, M. Decool, M. Poisson,  
Mme Lacroute et Mme Louwagie

**ARTICLE 19**

Au début de l'alinéa 25, substituer au mot :

« Peut »

le mot :

« Doit ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement entend exclure purement et simplement de la réunification familiale un membre de la famille dont la présence en France constituerait une menace pour l'ordre public.